



UFR HSS
HUMANITÉS
& SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

LICENCE - L1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION & DE LA FORMATION

GUIDE DES ÉTUDES 2025 – 2026

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
PLAN DU CAMPUS	4
ADRESSE	5
PÔLE D'ACCUEIL LICENCE	5
SCOLARITÉ ET ADMINISTRATION DE L'UFR HSS	5
LISTE DES ENSEIGNANTS INTERVENANT EN L1	6
RÉUSSIR EN LICENCE : LES DISPOSITIFS À VOTRE DISPOSITION	8
TUTORAT	8
ENSEIGNANT-RÉFÉRENT	8
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE CAEN (AESEC)	8
À QUI S'ADRESSER ?	9
PRÉSENTATION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION	10
ORGANISATION DE L'OFFRE DE FORMATION	12
STRUCTURE DE LA LICENCE SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION	12
LES CHOIX D'OPTION	13
QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS	14
LICENCE 1 – SEMESTRE 1 (1EDULS1)	14
LICENCE 1 – SEMESTRE 2 (1EDULS2)	23
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	32
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES	34
LE DÉLIT DE PLAGIAT	35
LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)	35
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027	36
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)	37
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)	39
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026	41
LEXIQUE DU LMD	42
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES	46
LE CLES	49
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES	50
INFORMATIONS UTILES	51
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES	52
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	53
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI	54

INFORMATIONS GÉNÉRALES

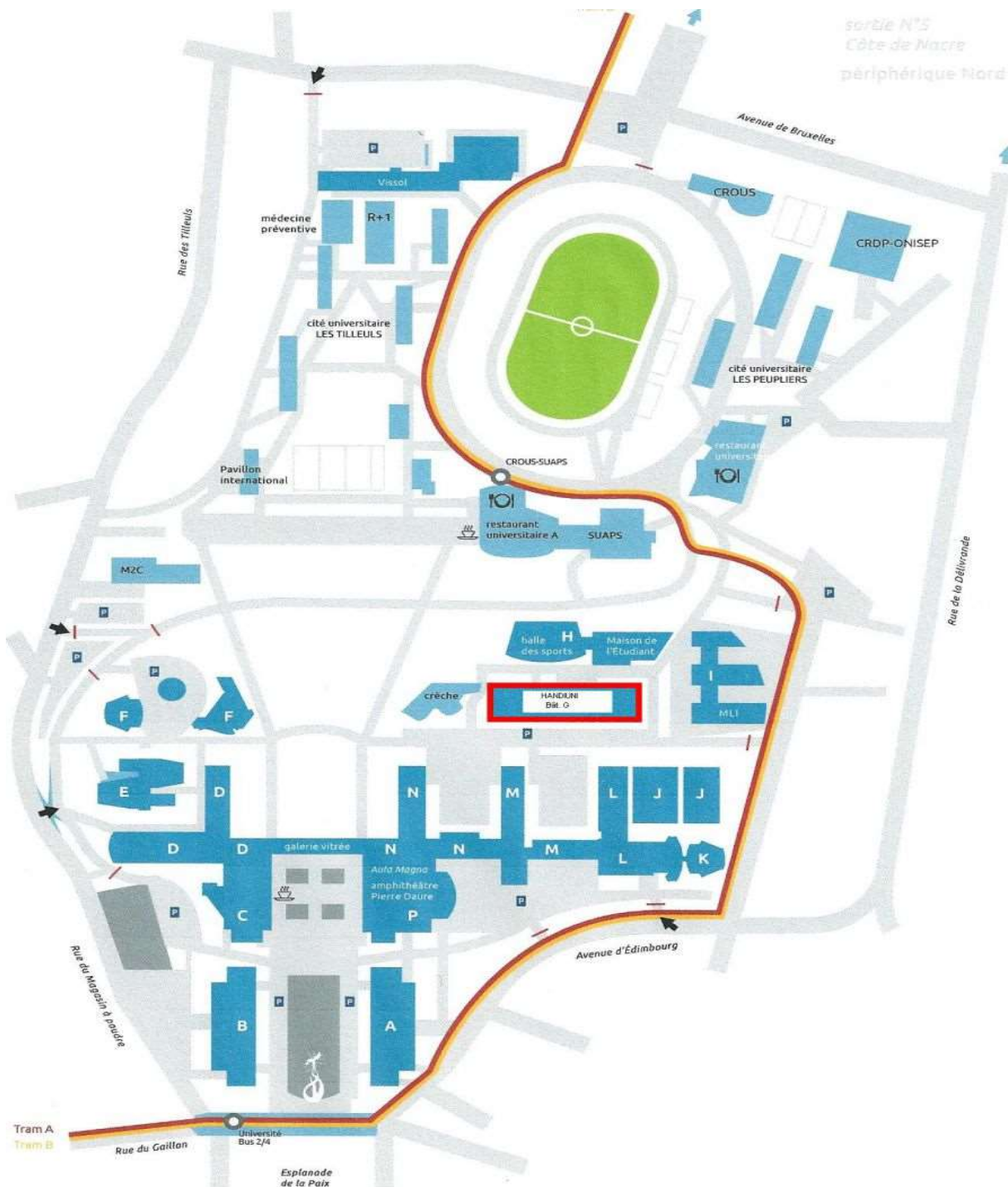
PLAN DU CAMPUS

Téléchargez le plan du campus sur : <https://www.unicaen.fr/universite/decouvrir/territoire/caen/campus-1/>

Ou sur : <https://ufr-hss.unicaen.fr/vie-etudiante/>

Ces plans vous indiquent où se situent les **amphithéâtres** où auront lieu la plupart des CM. Ces « amphis » sont désignés par des noms.

Pour retrouver les **salles de TD**, regardez l'indication sur l'emploi du temps : la 1^{ère} lettre indique le bâtiment ; le 1^{er} chiffre indique l'étage (mais la lettre S indique un sous-sol). Par exemple, la salle DR S 18 se situe dans le bâtiment Droit (DR), au sous-sol (S).



ADRESSE

Département des Sciences de l'éducation
UFR Humanités et sciences sociales
Université de Caen-Normandie
Esplanade de la Paix
14 032 CAEN Cedex

INTERNET

<https://ufr-hss.unicaen.fr/>

PÔLE D'ACCUEIL LICENCE

LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION APPARTIENT À **L'UFR HUMANITÉS ET SCIENCES SOCIALES (HSS)**, QUI REGROUPE SEPT AUTRES DÉPARTEMENTS (ARTS DU SPECTACLE, HISTOIRE, HUMANITÉS CLASSIQUES ET NUMÉRIQUES, LITTÉRATURES FRANÇAISE ET COMPARÉE, PHILOSOPHIE, SCIENCES DU LANGAGE, SOCIOLOGIE).

Le pôle licence est commun à ces différents départements.

POUR LA LICENCES SCIENCES DE L'ÉDUCATION :

Mme Émilie LEMÉE

02 31 56 55 93

hss.licence.se@unicaen.fr

Localisation : Bâtiment B, Bureau B1-438

SCOLARITÉ ET ADMINISTRATION DE L'UFR HSS

POUR DES QUESTIONS **EXCEPTIONNELLES**, VOUS POURREZ CONTACTER :

ALEXANDRA HOUARD, *RESPONSABLE SCOLARITÉ*, alexandra.houard@unicaen.fr

ÉRIC OSOUF, *DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE L'UFR*, eric.osouf@unicaen.fr

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'UFR EST COMPOSÉE DE :

YANN CALVET, *DIRECTEUR*, yann.calvet@unicaen.fr

GABRIEL DE BRUYN, *DIRECTEUR-ADJOINT*, gabriel.debruyne@unicaen.fr

LISTE DES ENSEIGNANTS INTERVENANT EN L1

Nom	Fonction	Bureau	Mail
TITULAIRES et ATER			
BÉZIAT Jacques	Professeur des Universités	B1-456	jacques.beziat@unicaen.fr
CAUMONT Laurence	Maître de Conférences	B1-452	laurence.caumont@unicaen.fr
DELALANDE Julie	Professeur des Universités	B1-454	julie.delalande@unicaen.fr
DEMICHÉL-BASNIER Sarah (directrice adjointe du département)	Maître de Conférences	B1-454	sarah.demichel-basnier@unicaen.fr
HARLÉ Isabelle	Professeur des Universités	B1-452	isabelle.harle@unicaen.fr
HERTZOG Irène-Lucile	PRAG	MRSH, SH 110	irene-lucile.hertzog@unicaen.fr
JACOB Émilien	Maître de conférences	B1-454	emilien.jacob@unicaen.fr
LAVILLE Matthieu (directeur du département)	Maître de Conférences	B1-451	matthieu.laville@unicaen.fr
LESCOUARCH Laurent	Professeur des Universités	B1-457	laurent.lescouarch@unicaen.fr
LEVRARD Sophie	Maître de Conférences	B1-452	sophie.levrard@unicaen.fr
LUCARELLI-LE JOUAN Claire	ATER	B1-453	claire.lucarelli-lejouan@unicaen.fr
MANGE Jessica	MCF en psychologie		jessica.mange@unicaen.fr
MICHEL Youenn	Maître de Conférences	B1-453	youenn.michel@unicaen.fr
PELLISSIER Anne	Maître de Conférences	B1-455	anne.pellissier@unicaen.fr
SAILLOT Éric	Professeur des Universités	B1-451	eric.saillot@unicaen.fr
SANN Coralie	MCF en psychologie		coralie.sann@unicaen.fr
VERGNON Marie (responsable L1, directrice des études)	Maître de Conférences	B1-457	marie.vergnon@unicaen.fr
ZABLOT Solène	Maître de Conférences	B1-456	solene.zablot@unicaen.fr
VACATAIRES			
ANQUETIL Patricia	Professeur de collège		patricia.anquetil@unicaen.fr
ATTAL Régine	Professeur de collège		attal.regine@gmail.com

GLEVEAU Hélène	Formatrice BTS		helene.gleveau@unicaen.fr
GONDOUIN-WEISSE Corinne	Professeur de lycée		corinne.gondouin-weis@unicaen.fr
HOUNKPE Ayayi Albert	Docteur en sociologie		ayayi-albert.hounkpe@unicaen.fr
LANOT Simon	Docteur ès Lettres		simon.lanot@unicaen.fr
LEDENT David	Docteur en sociologie		david.ledent@unicaen.fr
PEREZ-RAMOS Sandra	Enseignante d'espagnol		sandra.perez-ramos@unicaen.fr
RICORDEL Hélène	Chargée de cours en anglais		helene.ricordel@unicaen.fr
SALIOU John	Chargé de cours en sociologie		john.saliou@unicaen.fr
SCHOBER Elisabeth	Lectrice d'allemand		elisabeth.schober@unicaen.fr

OÙ TROUVER CES PERSONNES ?

Les enseignants du département vous fixeront des rendez-vous à leur bureau ; ces bureaux se trouvent au 4^{ème} étage du bâtiment B.

RÉUSSIR EN LICENCE : LES DISPOSITIFS À VOTRE DISPOSITION

TUTORAT

Les étudiants de L1 ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement individualisé avec un tuteur / une tutrice. Les tuteurs sont des étudiants comme vous, inscrits en L3 ou en Master. Ils peuvent vous proposer des rencontres pour vous guider dans le campus, vous conseiller des lectures, parler des méthodes de travail, écouter vos demandes, et vous faciliter les révisions. N'hésitez pas à faire appel à eux. Les informations sur le tutorat se trouvent sur l'espace eCampus dédié.

Le suivi des séances de tutorat est obligatoire pour les étudiants inscrits sous condition d'un accompagnement renforcé.

ENSEIGNANT-RÉFÉRENT

L'**enseignant-référent** appartient à l'équipe du département des sciences de l'éducation et il vous suit dans le cadre du PPPE (Projet professionnel personnalisé de l'étudiant). Il vous proposera deux rendez-vous collectifs au 1^{er} semestre et des rendez-vous individuels en fonction de vos demandes, pour discuter de votre projet professionnel. Vous pourrez échanger avec lui pour vous informer des modalités d'accès au champ professionnel visé, ou pour tout simplement mieux connaître des métiers pour lesquels vous hésitez. Vous pouvez aussi demander un rendez-vous à votre référent au début du 2nd semestre pour faire le bilan du 1^{er} semestre. C'est aussi votre référent qui peut vous conseiller si vous hésitez à vous réorienter, abandonner ou redoubler.

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE CAEN (AESEC)

L'Association des Étudiants de Sciences de l'Éducation de Caen (AESEC) est une association créée en 2015. L'AESEC s'est donnée plusieurs buts tels que la représentation étudiante au sein du conseil de l'UFR HSS mais aussi l'aide au développement et à l'animation de la vie étudiante par le biais de soirées d'intégration et de divers événements festifs et/ou caritatifs organisés durant toute l'année. L'association s'est également donnée comme objectifs d'être un véritable relais culturel au sein de l'université, de promouvoir les valeurs étudiantes ainsi que l'esprit de solidarité chez les étudiants. Les étudiants sont pareillement conviés à se rendre au local pour disposer de toute information supplémentaire. Pour rendre la vie étudiante active en organisant des événements ou des actions caritatives, pour développer une solidarité étudiante, pour proposer des offres avantageuses, faire des rencontres, se procurer les magnifiques *sweats* de la promo et organiser des soirées !

Comment nous contacter ?

Par notre page Facebook, par Instagram ou au local lors des permanences (affichées sur la porte du local et sur notre page Facebook).

À QUI S'ADRESSER ?

POUR UNE QUESTION PORTANT SUR

L'inscription administrative

Le contrat pédagogique, la carte d'étudiant, les calendriers d'examens, les relevés de notes, les conditions des examens, le système de compensation.

Le choix des options, les dispenses d'assiduité pour les salariés, le contact avec les enseignants

Les bourses, les chambres universitaires

Le tutorat

Les départs à l'étranger en ERASMUS

L'orientation, les masters, les concours

Un problème personnel

JE M'ADRESSE À

Le Bureau des admissions et la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE) :

<https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/contact/>

Référente accueil licence : Émilie Lemée

Responsable L1

Le CROUS : <http://www.crous-caen.fr/>

Responsable L1

Émilien Jacob

Gestionnaire ERASMUS de l'UFR : hss.erasmus@unicaen.fr

Votre enseignant-référent

Espace Orientation Insertion

orientationinsertion@unicaen.fr

Responsable L1

Le service de santé étudiante (SSE)

sse.secretariat@unicaen.fr

02 31 56 52 30

PRÉSENTATION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

À l'origine, dans les universités françaises de la fin du XIX^e siècle, le terme de « Science de l'Éducation » était utilisé au singulier : la discipline était censée traiter des démarches pédagogiques éclairées par un savoir scientifique inspiré par la psychologie et, dans une moindre mesure, par la sociologie, la philosophie et l'histoire. À partir des années 1920, la « science de l'éducation » est synonyme de psychopédagogie. Elle est enseignée dans quelques universités et surtout dans les écoles normales qui forment les instituteurs. Elle se focalise donc sur le thème de l'apprentissage, notamment scolaire, et ses corollaires relationnels. Cette focalisation, sans doute légitime, reste limitante et ne permet pas d'envisager les nouvelles formes d'éducation et de formation.

QUELLES SCIENCES ?

En 1967, un changement profond est engagé lors de la création des premières licences et maîtrises (aujourd'hui appelées masters) de « sciences de l'éducation » au pluriel. Ce pluriel révèle ici un sens capital : les approches disciplinaires se multiplient, les savoirs se diversifient. Il s'agit de promouvoir une lecture plurielle du fait éducatif. Avec la constitution d'UFR ou de départements universitaires de sciences de l'éducation, sont créés de véritables lieux de réflexion, d'enseignement, de recherche dans lesquels plusieurs approches scientifiques peuvent voisiner, voire se conforter, afin de mieux étayer l'ensemble des processus éducatifs.

Des tentatives s'efforcent de dessiner les contours de cette discipline plurielle et d'énumérer une à une les sciences qui la composent. Les sciences de l'éducation pourraient ainsi comprendre :

- ◆ Les sciences étudiant les phénomènes « macro-éducatifs » : phénomènes démographiques, économiques, sociaux, institutionnels ou culturels, permettant d'embrasser l'éducation dans de vastes solidarités d'ensemble. Les échelles prises ici en compte débordent toujours l'individu ;
- ◆ Les sciences étudiant les phénomènes « micro-éducatifs » : phénomènes psychologiques et biologiques entre autres, qui, de l'histoire individuelle aux processus cognitifs ou relationnels, mettent en jeu le sujet de l'éducation ;
- ◆ La didactique des disciplines : savoirs étayant les méthodes de l'éducation et les mécanismes de la transmission (soit très généraux, soit liés, au contraire, spécifiquement, à chaque discipline d'enseignement).

Cette diversité est un facteur de richesse et de dynamisme. Richesse bien sûr dans la possibilité de confrontations nouvelles, dans la volonté de varier les perspectives, dans cette finalité concrète de travailler les pratiques selon plusieurs axes. Impossible de maintenir, dans ce cas, les savoirs figés ou des repères étroits.

PRATIQUES ET THÉORIES

Si les sciences de l'éducation sont ainsi confrontées à l'hétérogénéité des sciences qui les composent, un problème différent est plus important encore : celui du rapport difficile entre les pratiques et les théories.

Trop simple demeure la conception tenant pour transparente l'application du discours savant sur les pratiques. Celles-ci, de fait, « résistent ». Elles ne se laissent pas toujours transformer par les théories selon un schéma linéaire de continuité. Elles peuvent imposer des logiques qui ne sont pas celles de la science. Avec elles des concepts s'infléchissent, des surdités s'installent, des opacités s'entretiennent. Ce qui ne saurait en aucun instant invalider la pratique mais ce qui montre au moins que, comme toute « technique », elle comporte ses cohérences bien à elle. Il faut insister : les pratiques n'ont pas à être « dévalorisées » comme quelque sous-produit des démarches savantes. Elles ont plutôt à être envisagées dans leur spécificité, leur autonomie relative. C'est plutôt leur logique particulière qui devrait être relevée. L'action sur les pratiques comporte ses obstacles propres : difficulté d'exploiter des savoirs variés dans une situation d'urgence et à un instant précis, difficulté de les adapter à des situations elles-mêmes différentes, difficulté, encore, dans le cas particulier de l'enseignement, de transmettre sans altérer. Sur ce dernier point, les recherches en didactique montrent bien combien le savoir enseigné peut ne pas être identique au savoir savant. Ce qui est enseigné est toujours « reformulé », non seulement « ajusté » à celui qui apprend, mais le plus souvent, restructuré ou transformé. La transposition didactique impose ses lois, ses déformations réglées, ses exigences internes. Les

pratiques font ici subir des déviations et des discours censés les éclairer. Or c'est bien l'objet des sciences de l'éducation que d'interroger ces résistances et ces écarts, ces systématisations aussi.

Une telle démarche ne fait certes pas leur originalité. D'autres disciplines sont confrontées à des problèmes semblables. D'autres aussi sont traversées par ce rapport ambigu entre les pratiques et les théories. Encore faut-il que ces mêmes problèmes soient posés dans le champ éducatif. Encore faut-il qu'une « discipline » puisse les prendre en compte. Le rôle des sciences de l'éducation est précisément de fournir des outils scientifiques pour engager une telle tâche. Elles permettent au passage de mieux préciser ce qu'est la pédagogie : un art de faire certes. Mais un art de faire où la science joue un double rôle : celui d'éclairer une pratique pour mieux la maîtriser, celui de cerner l'irréductibilité possible de cette même pratique (à la science en particulier), pour mieux la comprendre.

LES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, POUR QUOI FAIRE ?

Le rôle des sciences de l'éducation a donc au moins deux versants : accroître les connaissances pluridisciplinaires sur le phénomène éducatif, fournir des orientations praxéologiques pour mieux assurer les actions entreprises dans ce champ. Les justifications données en 1967 lors de la création universitaire de la discipline demeurent évidemment valables.

Les sciences de l'éducation et de la formation répondent :

- ◆ Aux exigences de la formation à la recherche en éducation de caractère interdisciplinaire,
- ◆ À la nécessité d'une formation pédagogique approfondie des enseignants à tous les niveaux,
- ◆ Aux besoins qui s'expriment dans des milieux divers où se posent des problèmes d'animation de groupe, de communication et de relation dans des situations éducatives,
- ◆ Aux demandes d'éducation permanente. (Texte du projet du département de sciences de l'éducation de l'université de Paris, 1968.)

Des intérêts se sont même accentués, qu'un tel texte n'évoque qu'indirectement : la formation des formateurs d'adultes par exemple ou plus largement, celle de la formation de formateurs (et non seulement d'enseignants). De même, les demandes elles-mêmes montrent aujourd'hui que le champ des sciences de l'éducation s'étend à tous les milieux concernés par les problématiques éducatives ou pédagogiques (ceux de l'intervention sociale, ceux de la thérapie, ceux de la communication). L'évocation du rapport des sciences de l'éducation à la professionnalité (page 12 de ce guide) repère d'autres demandes sociales encore.

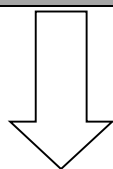
[D'après l'ouvrage collectif de l'AECSE (Association des Enseignants et Chercheurs en Sciences de l'Éducation) : *Les sciences de l'éducation, enjeux et finalités d'une discipline*, Paris, 1993.]

ORGANISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

La licence mention Sciences de l'éducation s'intègre dans un portail où interviennent également des enseignements d'autres disciplines universitaires, notamment la Psychologie et la Sociologie. Cette structure en portail vise la pluridisciplinarité et la spécialisation progressive ; elle permet des réorientations à l'issue de chaque année.

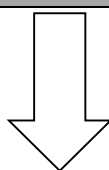
STRUCTURE DE LA LICENCE SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Licence 1	1 ou 2 UE disciplinaires de Sciences de l'éducation à chaque semestre	6 ECTS par UE
Tronc commun	1 UE disciplinaire de Psychologie au second semestre	6 ECTS par UE
	1 UE disciplinaire de Sociologie à chaque semestre	6 ECTS par UE
	1 UE transférable à chaque semestre : méthodes de travail universitaires, Projet professionnel personnalisé de l'étudiant, Langues vivantes étrangères, Initiation à la recherche documentaire	6 ECTS par UE
	1 UE personnalisable à chaque semestre : possibilité de choisir parmi l'offre d'UE de l'UFR, y-compris celle de sciences de l'éducation	6 ECTS par UE



Ou **Réorientation** vers la L2 de psychologie ou vers une autre licence après demande de validation

Licence 2	2 ou 3 UE disciplinaires de Sciences de l'éducation à chaque semestre	6 ECTS par UE
Tronc commun	1 UE disciplinaire de Psychologie au premier semestre	6 ECTS par UE
	1 UE transférable à chaque semestre : Épistémologie des sciences humaines, Projet professionnel personnalisé de l'étudiant, Démarche d'enquête, Langues vivantes étrangères	6 ECTS par UE
Options personnalisables	Choix entre deux options à chaque semestre : une option orientée vers les didactiques de l'enseignement scolaire, une autre vers les publics et l'intervention des travailleurs sociaux	6 ECTS par UE



Licence 3	1 UE disciplinaire de Sciences de l'éducation à chaque semestre	6 ECTS par UE
Tronc commun	1 UE disciplinaire d'apprentissage de et par la recherche à chaque semestre	6 ECTS par UE
	1 UE transférable de techniques et méthodes, y compris la certification en langue étrangère	6 ECTS par UE
	CHOIX ENTRE DEUX PARCOURS PRÉPROFESSIONNELS	
Parcours métiers de l'enseignement et de la formation	2 UE de formation aux savoirs disciplinaires, y compris l'entraînement aux concours	2 x 6 ECTS
	2 UE sur les contextes et les pratiques professionnelles en éducation, y-compris le stage obligatoire	2 x 6 ECTS
Parcours métiers du travail social, du médico-social et de l'insertion	2 UE de formation des compétences, y compris l'entraînement aux concours	2 x 6 ECTS
	2 UE sur les contextes et les pratiques professionnelles dans le domaine du social et de l'insertion	2 x 6 ECTS

Chaque année est constituée de 2 semestres. Le S1 correspond au 1^{er} semestre de L1 ; le S2 au 2^e semestre. À la fin de chaque semestre a lieu une session d'examens. Les examens de rattrapage ont lieu la dernière quinzaine de juin.

LES CHOIX D'OPTION

Lors de la phase des **Inscriptions pédagogiques (IP)**, on vous demandera d'effectuer :

- un **choix de langue vivante** pour le premier semestre : allemand, anglais ou espagnol.
- un **choix d'UE personnalisable** pour chaque semestre : soit l'UE de sciences de l'éducation (« *Enjeux sociaux des pratiques éducatives* » au 1^{er} semestre, et « *Questions éducatives et sociales* » au 2nd semestre), soit une autre UE proposée par l'un des départements de l'UFR HSS dans la limite des compatibilités d'emploi du temps. Exemple d'UE personnalisable proposée par l'UFR HSS : « *Découverte des métiers du spectacle* » (L1 Arts du spectacle).

QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le langage universitaire comporte un nombre certain d'acronymes et d'abréviations. En voici quelques-uns.

CM	Cours Magistral (généralement en amphithéâtre).
Coeff.	Coefficient. Ils correspondent à la valeur des ECTS.
EC	Élément constitutif à l'intérieur d'une UE.
ECTS	Crédit transférable selon le système européen (<i>European Credit Transfer and Accumulation System</i>). Un semestre est équivalent à 30 crédits ; une année 60 et une licence 180.
LMD	Licence, Master, Doctorat (soit : 3, 5, 8 années d'études) sont désormais les principaux degrés du parcours d'un étudiant à l'université.
Master	Grade et diplôme universitaire de 2 ^{ème} cycle qui valide désormais cinq années d'études dans les universités anglo-saxonnes et européennes. Il s'obtient en deux années – Master1 et Master2 – exigeant chacune la rédaction d'un texte de recherche (« mémoire »).
MCF	Maître de Conférences (titulaire d'un Doctorat).
MTU	Méthodes de travail universitaires.
PPPE	Projet professionnel personnalisé de l'étudiant.
PR	Professeur (titulaire d'un Doctorat habilité à diriger des étudiants en études doctorales).
PRAG	PRofesseur AGrégé (possédant l'Agrégation) détaché du secondaire dans le supérieur.
PRCE	PRofesseur CErtifié (possédant le CAPES) détaché du secondaire dans le supérieur.
SDE	Sciences de l'éducation (ne pas oublier le pluriel).
TD	Travaux Dirigés (par exemple : laboratoire de langues).
UE	Unité d'enseignement, intitulé d'une des matières principales.
UFR	Unité de Formation et de Recherche. L'UFR HSS est l'UFR Humanités et sciences sociales .

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

CODES & INTITULÉS, PROGRAMMES, VOLUMES HORAIRES, CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

LICENCE 1 – SEMESTRE 1 (1EDULS1)

UE1 – PÉDAGOGIES ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION

CODE : Y1SEPEDA

Volume horaire reçu par l'étudiant : 50h – Nombre d'heures hebdomadaires : 4h

Formes d'enseignement : 50h C.M. – **ECTS : 6**

Titre du cours : Pédagogies et sciences de l'éducation

Enseignants : Laurent Lescouarch, Éric Saillot, Marie Vergnon, Solène Zablôt

Résumé :

Ces enseignements présenteront sous la forme de cours magistraux (CM) les apports et le regard des sciences de l'éducation et de la formation à la pédagogie, ou plutôt aux pédagogies, en situant les principaux courants, leur ancrage historique, certains grands pédagogues, mais également les travaux d'illustres chercheurs sur ces thématiques. Cet héritage permettra d'appréhender des questions vives en pédagogie, qui éclairent aujourd'hui les problématiques contemporaines en éducation et en formation, que ce soit dans le monde scolaire, périscolaire ou non scolaire. Les pratiques pédagogiques seront questionnées dans leurs dimensions formelles, non formelles et informelles, en discutant les valeurs et les principes qui les sous-tendent dans une approche compréhensive et critique.

Compétences visées :

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.

Modalités d'évaluation du premier semestre

	Session 1 (décembre-janvier)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

ALTET, M. (1997). *Les pédagogies de l'apprentissage*. Paris : PUF.

CACERES B. (1964). *Histoire de l'éducation populaire*. Paris : Le Seuil.

DURAND, M. (1996). *L'Enseignement en milieu scolaire*. Paris : PUF.

LESCOUARCH, L. (2018). *Construire des situations pour apprendre. Vers une pédagogie de l'étayage*. Paris : ESF Éditeur, Collection Pédagogies.

PERRENOUD, Ph. (1996). *Enseigner : agir dans l'urgence, décider dans l'incertitude*. Paris : ESF.

RAYNAL, F. RIEUNIER, A. (2007). *Pédagogie. Dictionnaire des concepts clés*. Paris : ESF.

SAILOT, E. (2020). *S'ajuster au cœur de l'activité d'enseignement-apprentissage. Construire une posture d'ajustement*. Paris : L'Harmattan. Collection Pédagogie, crises, mémoires, repères.

UE2 – PROBLÉMATIQUES ÉDUCATIVES HORS L'ÉCOLE

EC1 - Éduquer à la santé

CODE : 1SEELS

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : C.M. – **ECTS : 3**

Titre du cours : Éduquer à la santé

Enseignante : Anne Pellissier

Résumé :

Nous étudierons dans ce cours les liens entre éducation et santé en rendant compte en premier lieu de la manière dont l'école s'intéresse à la santé des élèves et dont les enseignants s'approprient cette préoccupation. Nous verrons ensuite comment nous sommes, du fait de notre appartenance sociale, « éduqués » à prendre soin de notre santé d'une manière qui s'éloigne plus ou moins des préconisations médicales. Nous essaierons enfin de comprendre dans quelle mesure la promotion, par les pouvoirs publics, de comportements « bons pour la santé » ou encore les campagnes d'éducation à la santé en direction de tel ou tel groupe peuvent être considérées – mais pas seulement - comme une des manifestations du bio-pouvoir.

Notions travaillées :

Santé scolaire : histoire, pratiques et représentations des enseignants ; socialisation et construction sociale de la santé ; éducation à la santé, bio-pouvoir.

Compétences visées :

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.

Modalités d'évaluation du premier semestre

	Session 1 (décembre-janvier)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

BERLIVET, L (2004). Une biopolitique de l'éducation pour la santé : La fabrique des campagnes de prévention. *Cas de figure*, 3, 37-75.

BERLIVET, L (1997). Naissance d'une politique symbolique : l'institutionnalisation des " grandes campagnes " d'éducation pour la santé. *Quaderni*, 33(1), 99-117.

FARGES, E (2006). La sanitarisation du social – Les professionnels et l'éducation pour la santé en milieu pénitentiaire. *Lien social et politique*, 55, 99-112.

FOUCAULT, M (1976). *La volonté de savoir*. Paris : Gallimard.

GUIET-SILVAIN, J (2012). L'éducation à la santé à l'école : quelle évolution ? *Spirale. Revue de recherches en éducation*, N°50 : 153-15.

LE YONDRE, F et al. (2010). L'éducation par le sport face au chômage. *Les Sciences de l'Education – Pour l'Ere Nouvelle*. 43 (3), 37-53.

NOURRISSON, D (2002). *Education à la santé. XIX^{ème}-XX^{ème} siècle*. Rennes : Editions de l'ENSP.

PIZON, F. & JOURDAN, D (2012). Les enseignants et les prescriptions institutionnelles dans le champ de l'éducation à la santé. ? *Spirale. Revue de recherches en éducation*, N°50 : 171-189.

EC2 – Pratiques éducatives hors l'école

CODE : 1SEPRE

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : C.M. – **ECTS : 3**

Titre du cours : Pratiques éducatives hors l'école

Enseignants : Ronan David et Marie Vergnon

Résumé :

En dehors de l'école, plusieurs espaces et institutions éducatives contribuent à l'éducation et à l'apprentissage chez les enfants et les jeunes. En s'intéressant à des espaces et institutions éducatives tels que le centre de loisirs et de vacances, la famille, les terrains d'aventure, les bibliothèques, les ludothèques, les crèches et établissements d'accueil des jeunes enfants, etc., ce cours propose d'analyser ces institutions éducatives et le fait éducatif dans ses dimensions historiques, politiques, philosophiques, économiques et culturelles. Ce sont à la fois les institutions et les acteurs éducatifs qui seront analysés afin de rendre compte des enjeux éducatifs hors l'école.

Notions travaillées :

Rapports formel / non formel / informel ; famille ; éducation populaire ; animation socioculturelle.

Compétences visées :

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.

Modalités d'évaluation du premier semestre

	Session 1 (décembre-janvier)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

BESSE-PATIN, B. (2018). Loisir et éducation. La formalisation éducative des jeux dans un accueil périscolaire. *Revue française de pédagogie*, 204, 5-16.

BIER, B. (2010). « Territoire apprenant » : les enjeux d'une définition. *Spécificités*, 3, 7-18.

HOUSAYE, J. (2009). *Le livre des colos*. Vigneux : Matrice.

MOZERE, L. (1992). *Le printemps des crèches*. Paris : L'Harmattan.

UE3 – AUTEURS ET THEORIES EN SOCIOLOGIE 1

CODE : Y1SESO11

Volume horaire reçu par l'étudiant : 50h – Nombre d'heures hebdomadaires : 4h

Formes d'enseignement : 26h C.M. / 24h T.D. – **ECTS : 6**

Enseignants : information à venir (CM), Ayayi Hounkpe, David Ledent, John Saliou (TD)

Résumé :

Cet enseignement est consacré aux fondateurs de la sociologie. Après avoir montré comment cette discipline s'est développée à travers la question d'un ordre social qui ne serait plus déterminé par une instance transcendante, le cours présente les fondateurs de la discipline en les replaçant dans l'histoire politique et sociale du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. L'objectif des TD est de présenter, à partir de la lecture de textes de quelques sociologues classiques, les concepts sociologiques qui ont jalonné la discipline.

Notions travaillées :

L'histoire des courants fondateurs de la sociologie ; quelques notions fondatrices de la sociologie : fait social, activité sociale, explication, compréhension, rationalisation, domination.

Compétences visées :

- Mobiliser les principales théories sociologiques pour la réalisation et l'interprétation d'enquêtes de terrain et pour documenter un sujet.
- Développer une argumentation avec un esprit critique.

Modalités d'évaluation du premier semestre

	Session 1 (décembre-janvier)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (50%) et Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (50%) et Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

ARON, R. (1987), *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris : Gallimard.

DELAS J.-P., MILLY B. (2005), *Histoire des pensées sociologiques*, Paris : Armand Colin.

MENDRAS H., ETIENNE J. (1996), *Les grands auteurs de la sociologie - Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber*, Paris : Hatier.

UE4 TRANSFÉRABLE – MÉTHODES ET PROJETS UNIVERSITAIRES

EC1 - Langue vivante étrangère

CODE : 1SEMEL

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : 24h T.D. – **ECTS : 2**

Titre du cours : Enseignement d'une langue vivante (un choix pour l'année entre allemand, anglais, espagnol)

Enseignantes : Sandra Perez-Ramos (espagnol), Elisabeth Schober (allemand), Patricia Anquetil, Régine Attal, Corinne Gondouin-Weiss, Hélène Ricordel (anglais)

Résumé :

Ce cours de langue vise à prolonger les acquis des étudiants et à développer les cinq compétences qui sont évaluées par la certification du CLES 1 : compréhension écrite et orale, production écrite et orale, interaction orale. Le cours sera consacré au renforcement dans les compétences de la compréhension (écrite et orale) et de l'expression écrite (éventuellement orale selon effectifs), à partir de documents et supports variés (articles de presse, extraits de films, documents iconographiques...), ainsi qu'à la révision de certains points de grammaire et de syntaxe essentiels au bon maniement de la langue.

Compétences travaillées :

- Comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc.
- Comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail.
- Comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.
- Prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne.
- Articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts ; donner brièvement les raisons et explications de mes opinions ou projets.
- Écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement, pour décrire expériences et impressions.

Modalités d'évaluation du premier semestre

	Session 1 (décembre-janvier)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative (anglais)

CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS. (2008). *Cambridge Advanced Learner's Dictionary* [Broché]

Ou Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.

(COLLECTIF). (2010). *Harrap's Shorter anglais-français/français-anglais 2010*.

PERSEC, S. (2006). *Petite grammaire anglaise : de l'écrit et de l'oral*, niveau intermédiaire (de B1 à B2). Paris : Ophrys.

Bibliographie indicative (espagnol)

GERBOIN, P. & LEROY, Ch. (2009). *Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*. Paris : Hachette Supérieur.

(COLLECTIF) (2007). *Grand dictionnaire français-espagnol*. Paris : Les Editions Larousse.

Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

MATEO, F & ROJO-SASTRE, A.-J. (2008). *Bescherelle espagnol : les verbes*. Paris : Hatier.

Bibliographie indicative (allemand)

MITY, I (2011). *L'essentiel pour réussir en allemand*. Paris : Ellipses.

EC2 – Méthodes de travail universitaires

CODE : 1 SEMTU 1

Volume horaire reçu par l'étudiant : 22h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : T.D. – **ECTS : 3**

Titre du cours : Méthodes de travail universitaires

Enseignantes : Sourya Azmi, Anne Jaeger, Clara Vielcanet, intervenant-e à confirmer

Résumé :

À certains égards, les sciences de l'éducation peuvent être considérées comme une discipline littéraire. Cet enseignement aborde les différentes techniques de l'argumentation. Il s'agira plus particulièrement d'étudier les techniques qui permettent l'élaboration d'exposés oraux et d'argumentaires structurés. Les méthodes de la dissertation (introduction, hypothèses, problématique plan...) et l'approche méthodique des textes sont également travaillées. La programmation est progressive et doit permettre la maîtrise des formes variées du travail universitaire.

Notions travaillées :

Techniques de recherches d'informations scientifiques (différencier les sources de vulgarisation / scientifiques) ; rédiger un écrit réflexif et argumentatif pour défendre un point de vue neutre et objectif ; s'exprimer à l'oral et à l'écrit ; maîtriser les techniques d'écriture.

Compétences visées :

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement.

Modalités d'évaluation du premier semestre

	Session 1 (décembre-janvier)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Dossier
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Dossier

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

EC3 – Projet professionnel personnalisé de l'étudiant 1

CODE : 1SEPPE1

Volume horaire reçu par l'étudiant : 6h – Nombre d'heures hebdomadaires : 4h

Formes d'enseignement : 2h C.M. / 2h T.D. – **ECTS : 1**

Titre du cours : Projet professionnel personnalisé de l'étudiant (PPPE) 1

Enseignante coordonnatrice : Marie Vergnon

Résumé :

Cet enseignement est particulier car son objectif est l'aide à la définition d'un projet professionnel. Pour ce faire, une conférence de deux heures présentera les métiers de l'éducation et de la formation (enfants, jeunes, adultes) : les métiers de l'enseignement ou qui gravitent autour de l'Ecole (professeur, conseiller principal d'éducation, enseignant spécialisé...) ; les métiers du travail social ; ceux de l'animation ; ceux de l'insertion et de l'orientation ; les métiers à dimensions associative ou en entreprise (métiers en mutations). Seront abordées : les concours (fiches métiers et référentiels de compétences) ; les évolutions du marché du travail ; les mutations des identités professionnelles ; la place de ou des expérience(s) associatives, professionnelles... des étudiants

Elles seront prolongées par des entretiens collectifs avec les enseignants-référents. Les étudiants sont répartis par ordre alphabétique en groupes de 20-25 auprès d'un enseignant-référent en début d'année. Deux heures de TD permettront à chaque étudiant de travailler ses représentations du métier projeté, d'enrichir et d'affiner progressivement son projet en ayant une meilleure connaissance des fiches métiers et des référentiels de compétences. Les réalités des métiers pourront être appréhendées à travers des témoignages vidéos ou des rencontres sollicitées avec des professionnels.

Compétences visées :

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans ses interactions et vis-à-vis des enjeux de ces interactions.
- Se servir aisément des registres d'expression écrite de la langue française.

Modalités d'évaluation du premier semestre

	Session 1 (décembre-janvier)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Dossier personnel (100%)	Dossier (100%)
Régime Salarié	Dossier personnel (100%)	Dossier (100%)

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

UE5 PERSONNALISABLE – ENJEUX SOCIAUX DES PRATIQUES ÉDUCATIVES

EC1 – Qu'est-ce qu'apprendre ?

CODE : 1SEQQA

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : 25h C.M. – **ECTS : 3**

Enseignants : Jacques Béziat et Solène Zablot

Résumé :

Apprendre est une expérience sociale partagée qui est familière à chacun mais qui met en jeu des dimensions cognitives et affectives que les éducateurs doivent être en mesure d'analyser. A travers une présentation des différentes théories de l'apprentissage et des méthodes pédagogiques associées, cet enseignement mettra en perspective les leviers et obstacles pour le développement de compétences chez les apprenants dans les espaces formels, semi-formels et informels, particulièrement les enjeux liés aux tensions entre le développement d'un « plaisir d'apprendre » par des méthodes actives et des situations fonctionnelles et les besoins de structuration, d'explicitation et d'étayage.

Notions travaillées :

Connaitre les différentes théories de l'apprentissage et les méthodes pédagogiques associées ; comprendre les enjeux des situations d'apprentissage pour les apprenants, les leviers et obstacles aux apprentissages.

Compétences travaillées :

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.

Modalités d'évaluation du premier semestre

	Session 1 (décembre-janvier)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

AMADIEU, F., & TRICOT, A. (2015). *Apprendre avec le numérique : Mythes et réalités*. Paris : Retz.

COLLECTIF, & FNAME. (2006). *Apprendre et comprendre*. Paris : Retz.

MEIRIEU, P., DAVIET, E., DUBET, F., & PELOUX, I. (2014). *Le plaisir d'apprendre*. Paris : Autrement.

EC2 – Les métiers du travail social

CODE : 1SEMTS

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : 25h C.M. – **ECTS : 3**

Titre du cours : Introduction au travail social

Enseignantes : Patricia Festou et Hélène Gleveau

Résumé :

L'introduction situera les enjeux : comment est-on passé de l'aide naturelle et spontanée au travail social tel qu'il est pensé et mis en œuvre aujourd'hui, en France ? Comment les publics à aider ont-ils été choisis ? Pour quelles raisons ? Pourquoi certains groupes sociaux ne sont-ils pas aidés ? Qu'est-ce que le travail social aujourd'hui ? Quels en sont les limites ? Ensuite, il s'agira de repérer les différentes professions du social et du médico-social. Finalement, à travers le champ de la protection de l'enfance, du handicap et du droit des étrangers, nous repèrerons les structures et les institutions où exercent les travailleurs sociaux et avec quels objectifs.

Objectifs du cours :

- Découvrir l'histoire du travail social en France, de son émergence à aujourd'hui.
- Appréhender et différencier les différents objets du social (travail social, intervention sociale, action sociale, politiques sociales...).
- Repérer les constantes, les évolutions et les ruptures dans la prise en charge des publics.
- Distinguer le travail social et le médico-social.
- Identifier les professions du travail social et du médico-social ainsi que les formations menant aux 13 professions du social.
- Saisir les valeurs et les enjeux actuels du travail social et du médico-social.
- Découvrir les logiques et postures professionnelles des travailleurs sociaux.

Compétences travaillées :

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

Modalités d'évaluation du premier semestre

	Session 1 (décembre-janvier)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

ASTIER, I. (2010). *Sociologie du social et de l'intervention sociale*. Paris : Armand Colin.

AUTES, M. (2013). *Les paradoxes du travail social*. Paris : Dunod.

BOUQUET, B. (2017). *Ethique et travail social : une recherche de sens*. Paris : Dunod.

CERVERA, G., DEPAULIS, A., NAVARRO, J. (2013). *Travailler ensemble, un défi pour le médicosocial : complexité et altérité*. Paris : Edition Erès.

DHUME-SONZOGNI, F. (2010). *Du travail social au travail ensemble*. Paris : ASH Editions.

DONZELOT, J. (1994) *L'invention du social*. Paris : Editions du Seuil.

DUBAR, CL., TRIPIER, P., BOUSSARD, V. (2011). *Sociologie des professions*. Paris : Armand Colin.

ION, J., RAVON, B. (2012). *Les travailleurs sociaux*. Paris : La Découverte.

JOVELIN, E., BOUQUET, B. (2015). *Histoire des métiers du social en France*. Paris : ASH Edition.

KARSZ, S. (2011). *Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique*. Paris : Dunod.

TIGREAT, H., PLANCHE, P. & GOASCOZ, J-C. (2018). *Histoire des enfants, des familles et des institutions d'assistance : la protection de l'enfance de l'antiquité à nos jours*. Paris : L'Harmattan.

LICENCE 1 – SEMESTRE 2 (1EDULS2)

UE6 DISCIPLINAIRE – L'ENFANCE EN QUESTIONS EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

EC1 – Histoire de l'enfance et de la famille

CODE : Y1SEHIE

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : C.M. – **ECTS : 3**

Titre du cours : Histoire de l'enfance et de la famille

Enseignants : Claire Lucarelli-le Jouan, Youenn Michel

Résumé :

Autrefois, l'enfance se terminait vers 12 ans avec la mise au travail aux côtés des adultes. C'était le temps de la dépendance matérielle et juridique qui pouvait durer fort longtemps. Faire l'histoire de l'enfance, c'est ainsi découvrir que nos repères actuels sur l'autonomie accordée aux enfants et aux ados ont considérablement évolué. Il n'y a pas toujours eu d'adolescence et les droits de l'enfant n'ont pas toujours été reconnus.

Au sens large, l'histoire de l'enfance et de la famille touche à bien des domaines : vie quotidienne, statut social, croyances, éducation, culture, économie, droit... Nous traiterons essentiellement du statut des enfants et des mutations de l'éducation familiale depuis l'Ancien Régime. Nous nous attarderons sur les institutions qui sont apparues historiquement pour protéger, former et socialiser les jeunes : écoles, mouvements de jeunesse, Assistance publique, protection judiciaire, etc.

Notions et concepts abordés :

Définition (biologique, sociale, anthropologique) de l'enfance ; bases de démographie, représentations sociales de l'enfance ; distinction éducation/ instruction, éducation familiale, éducation scolaire ; définition sociale, juridique et économique de la famille ; histoire des idées en matière de protection de l'enfance ; la médicalisation de l'enfance et les évolutions de la puériculture ; les étapes de l'enfance et de la jeunesse : rites de passage, sociabilités.

Compétences travaillées :

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Comprendre une périodisation historique (déroulement chronologique, longue durée, permanences, rémanences, mutations, ruptures).
- Maîtriser un raisonnement historique fondé sur la contextualisation et l'éclaircissement du rôle de différentes catégories d'acteurs.

Modalités d'évaluation du second semestre

	Session 1 (avril-mai)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

BECCHI, E., JULIA, D. (1996). *Histoire de l'enfance en Occident, t.2 : du XIV^e siècle à nos jours*. Paris : Le Seuil.

GUIDETTE, M., LALLEMAND, S., MOREL, M.-F. (2002). *Enfance d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui*. Paris : Armand Colin.

MAYEUR, F. (2004). *De la Révolution à l'histoire républicaine, Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, t3, 1789-1930*. Paris : Perrin, coll. Tempus.

EC2 – Socio-anthropologie des cultures enfantines et juvéniles

CODE : Y1SESAC

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : C.M. – **ECTS : 3**

Titre du cours : Socio-anthropologie des cultures enfantines et juvéniles

Enseignantes : Laurence Caumont et Sophie Levrard

Résumé :

Les enfants sont d'abord perçus comme des êtres en devenir que les adultes doivent éduquer pour en faire les citoyens de demain. Cette éducation se fait en fonction d'un projet de société dont découle le statut social accordé aux enfants. Dans nos sociétés occidentales contemporaines, les enfants sont d'abord des écoliers et l'école est, après la famille, la première institution sociale qui prend en charge les enfants. Mais les enfants et les jeunes se construisent également au sein de leurs groupes pairs, au sein desquels ils se socialisent et développent une culture d'âge. En quoi consistent ces apprentissages entre pairs et comment participent-ils à faire de l'individu un être social, un être de culture ? Comment les adultes considèrent ces temps partagés entre pairs et quelle place leur laissent-ils ? Comment sont pris en compte les points de vue des enfants ? Le cours s'appuiera sur des documents (articles, données extraites d'enquêtes, documentaires, bandes dessinées) pour travailler ces questions avec les étudiants.

Notions travaillées :

Enfance, culture et culture enfantine, ethnocentrisme et adultocentrisme, apprentissage et apprentissages informels, modèle éducatif, représentation de l'enfant.

Compétences visées :

- Comprendre l'apport de l'anthropologie au sein des disciplines des sciences de l'éducation et de la formation.
- Replacer un fait dans son contexte social, culturel et historique et identifier ses enjeux au sein d'une problématique donnée.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait social et culturel dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Identifier et savoir mobiliser les concepts clés de l'anthropologie abordés dans le cadre du cours.
- Comprendre et analyser des ressources pour documenter un sujet (dans le cadre des supports utilisés dans le cours).

Modalités d'évaluation du second semestre

	Session 1 (avril-mai)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

ARLEO, A., DELALANDE, J. (2010) (Ed.). *Cultures enfantines : universalité et diversité*. Rennes : PUR.

CHOMBART DE LAUWE M-J & al. (1976). *Enfant en-jeu. Les pratiques des enfants durant leur temps libre en fonction des types d'environnement et des idéologies*. Paris : CNRS.

DELALANDE, J. (2001). *La cour de récréation, Contribution à une anthropologie de l'enfance*. Rennes : PUR.

DELALANDE, J. (2003). Culture enfantine et règles de vie. Jeux et enjeux de la cour de récréation, *Terrain*, « Enfant et apprentissage », n° 40, février, p.99-114. En ligne : <http://terrain.revues.org/1555>.

KINDELBERGER, C. (2010). De l'importance des pairs dans la construction de la personne, *VEI diversité*, « Bouffons, fayots et intellos, De l'influence des pairs », pp. 15-20.

UE7 DISCIPLINAIRE – DÉVELOPPEMENT AU COURS DE LA VIE

CODES : YPSYUE6B ET YPSYUE6P

Volume horaire reçu par l'étudiant : 50h – Nombre d'heures hebdomadaires : 4h

Formes d'enseignement : C.M. – **ECTS : 6**

Titre du cours : Psychobiologie et psychologie du développement

Enseignant de l'UFR de psychologie

Résumé :

Le module est centré sur la notion de développement tout au long de la vie et de changement.

Après une présentation des processus biologiques inhérents à la constitution de l'individu (embryogenèse, organogenèse, hérédité et division cellulaire), les différents modèles théoriques envisagés en psychologie du développement seront présentés (maturationniste, constructiviste, nativiste, approche épigénétique probabiliste). Le développement psycho-affectif, de l'identité sexuée et le développement de la pensée logico-mathématique illustreront ces notions de changement. Enfin, la notion de développement sera appréhendée dans une perspective neurocognitive, de l'enfant (liens entre développement cérébral et capacités cognitives) au sujet âgé (vieillesse déclinante et réussie).

Compétences travaillées :

- Mobiliser les principaux concepts des différents champs théoriques de la psychologie, de leurs courants épistémologiques et de leurs approches méthodologiques pour analyser une question ou une problématique.
- Mobiliser, intégrer et utiliser des concepts issus d'autres champs disciplinaires relevant des Sciences Humaines et des Sciences de la vie.
- Caractériser les règles fondamentales du comportement cognitif, conatif et social, normal et pathologique, dans son environnement et dans son développement.
- Mobiliser les bases théoriques concernant les principales fonctions cognitives et le fonctionnement psychique à différents âges de la vie : le développement et ses troubles, les apprentissages et leurs difficultés, le comportement des enfants, de la personne adulte et de la personne vieillissante.
- Mobiliser les bases théoriques du fonctionnement psychique par la prise en compte du fait que l'individu se situe, est influencé et influence un environnement social.

Modalités d'évaluation du second semestre

	Session 1 (avril-mai)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

GOLSE, B. (2008). *Le développement affectif et intellectuel de l'enfant*. 4^e édition. Paris : Masson, coll médecine et psychothérapie.

LE MANER-IDRISSI, G. (2013). L'identité sexuée. In L. Bègue et O. Desrichard (Eds). *Traité de psychologie sociale* (p. 145-169). Bruxelles : De Boeck.

ROUYER, V. (2007). *La construction de l'identité sexuée*. Paris : Armand Colin.

LEMAIRE, P. (2015). *Vieillesse cognitive et adaptations stratégiques*. Bruxelles : De Boeck.

UE8 DISCIPLINAIRE – AUTEURS ET THÉORIES EN SOCIOLOGIE 2

CODE : Y1SESO61

Volume horaire reçu par l'étudiant : 50h – Nombre d'heures hebdomadaires : 4h

Formes d'enseignement : 26h C.M. / 24h T.D. – **ECTS : 6**

Titre du cours : Auteurs et Théories en sociologie 2**Enseignants : intervenants à préciser**Résumé :

Ce cours constitue une introduction aux courants sociologiques français susceptibles d'être mobilisés en sciences de l'éducation, des années 1960 aux plus contemporains. Il s'agira d'en présenter les fondements et les paradigmes, souvent concurrents, pour se demander comment agit l'*homo sociologicus*. La question des ressorts de l'action est en effet une problématique centrale en sociologie. Elle nous permettra tant de saisir les clivages théoriques propres à la sociologie contemporaine que de nous concentrer sur l'analyse plus spécifique des inégalités scolaires et de leurs ressorts, sans oublier de revenir sur le concept clé de socialisation.

Notions travaillées :

La notion de paradigme en sociologie et l'histoire des courants contemporains de la sociologie française ; les concepts de socialisation primaire/secondaire ; la question de l'inégalité des chances scolaires ; les ressorts des inégalités culturelles.

Compétences travaillées :

- Mobiliser les principales théories sociologiques contemporaines pour la réalisation et l'interprétation d'enquêtes de terrain.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

Modalités d'évaluation du second semestre

	Session 1 (avril-mai)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (50%) et Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (50%) et Contrôle terminal (50%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

ANSART, P. (1990). *Les sociologies contemporaines*. Paris : Seuil.

BOUDON, R. (1992). *Traité de sociologie*. Paris : PUF.

- BOURDIEU, P. (1980). *Questions de sociologie*. Paris : Minuit.
- BOURDIEU, P., CHAMBOREDON, J.-C., PASSERON, J.-C. (2005 [1968]). *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*. Paris : Mouton.
- CORCUFF, P. (2007). *Les nouvelles sociologies*. Paris : Armand Colin, coll. « 128 ».
- DELAS, J.P. et MILLY, B. (2009). *Histoire des pensées sociologiques*. Paris : 3^e ed. A. Colin, coll. U.
- LALLEMENT, M. (2007). *Histoire des idées sociologiques de Parsons aux contemporains*. Paris : Armand Colin, coll. « CIRCA ».
- MARTUCELLI, D., DE SINGLY, F. (2009). *Les sociologies de l'individu*. Paris : Armand Colin, coll. « 128 ».

UE9 TRANSFÉRABLE – ACCOMPAGNEMENT ET MÉTHODES

EC1 – Méthodes de travail universitaire

CODE : 1 SEMTU 2

Volume horaire reçu par l'étudiant : 13h – Nombre d'heures hebdomadaires : 1h

Formes d'enseignement : T.D. – **ECTS : 3**

Titre du cours : Méthodes de travail universitaires

Enseignants : intervenants à préciser

Résumé :

Au second semestre, le cours visera à renforcer l'entraînement à la dissertation et à la compréhension de textes scientifiques.

Objectifs :

- Délimiter son sujet, identifier les mots clés et rassembler ses connaissances
- Établir une problématique pour marquer une tension / un débat
- Rédiger de manière neutre en sollicitant ses connaissances

Compétences visées :

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement.

Modalités d'évaluation du second semestre

	Session 1 (avril-mai)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Dossier / Oral
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Dossier / Oral

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

EC2 – Module expression écrite

CODE : 1SEMEE

Volume horaire reçu par l'étudiant : 24h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : 24h T.D. – **ECTS : 1,5**

Titre du cours : Expression écrite**Intervenant : Simon Lanot**Résumé :

L'absence d'une maîtrise correcte de l'orthographe, et plus largement de l'écrit, peut être un frein dans toute situation de rédaction, tant à l'université que dans le monde du travail. La langue est à la fois le vecteur et l'objet de l'enseignement : la compréhension de ses enjeux et sa maîtrise sont indispensables pour tous les futurs professionnels de l'éducation. Un travail d'analyse de la langue est donc indispensable pour réussir sa Licence et pour appréhender le travail éducatif.

Ce cours se fera en partie à distance ; il abordera les notions élémentaires les plus problématiques de la syntaxe et de l'orthographe, selon un inventaire des erreurs les plus fréquemment réalisées par les étudiants. Ce cours s'appuie sur la plateforme écrit+ qui permet une rapide progression sur l'ensemble des compétences de l'écrit. Le cours vise à faire acquérir aux étudiants une méthode d'analyse rigoureuse du lexique à partir des textes littéraires ou universitaires portant sur l'éducation. L'acquisition des compétences grammaticales, orthographiques et lexicales prendra systématiquement en compte la question de la transmission des savoirs et des savoir-faire à destination d'élèves de la maternelle et du primaire.

Corpus :Jean de La Fontaine, *Fables*.Victor Hugo, *L'Art d'être grand-père*.Compétences travaillées :

- Développer une argumentation avec esprit critique sur les grandes controverses éducatives.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Acquérir la maîtrise rédactionnelle exigée à l'université.
- Acquérir une posture magistrale dans l'analyse méthodique de la grammaire, de l'orthographe et du vocabulaire.

Modalités d'évaluation du second semestre

	Session 1 (avril-mai)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

EC3 – Compétences numériques 1

CODE : 1SEMCN1

Volume horaire reçu par l'étudiant : 13h – Nombre d'heures hebdomadaires : 1h

Formes d'enseignement : 13h T.D. – ECTS : 1,5

Titre du cours : Préparation à la certification PIX**Intervenants : intervenants à préciser**Résumé :

PIX est un projet public de plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Le service est accessible et ouvert à tous les francophones. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines : informations et données ; communication et collaboration ; création de contenu ; protection et sécurité ; environnement numérique.

Les épreuves de certification évaluent les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Compétences visées :

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en éducation pour éclairer une problématique d'éducation ou d'enseignement.

Modalités d'évaluation du second semestre

	Session 1 (avril-mai)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle continu (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : important : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

UE10 PERSONNALISABLE – QUESTIONS ÉDUCATIVES ET SOCIALES

EC1 – Sociohistoire des contenus d'enseignement

CODE : 1SESHE

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : 25h C.M. – **ECTS : 3**

Titre du cours : Socio histoire des contenus d'enseignement

Enseignante : Isabelle Harlé

Résumé :

La question des contenus enseignés aux jeunes générations a longtemps peu intéressé la sociologie française de l'éducation. Comment apparaissent les savoirs scolaires ? Comment sont-ils conçus, comment évoluent-ils, se transforment-ils ? Quels enjeux sociaux et politiques président à leur sélection ?

Ce cours se propose de montrer comment le courant anglo-saxon de la sociologie du *curriculum* a peu à peu émergé puis diffusé ses questionnements. Il s'agira de déconstruire le caractère « naturel » des disciplines scolaires en analysant les arrangements et compromis qui les déterminent. Le cours présentera ce courant de la sociologie du curriculum, ses principaux représentants et théories et s'appuiera sur de nombreux exemples. Il montrera comment cette approche permet d'éclairer un certain nombre d'enjeux contemporains relatifs au socle commun, à l'opposition entre savoirs et compétences, à l'interdisciplinarité, aux parcours éducatifs.

Notions travaillées :

Sélection et transmission des contenus d'enseignement ; curriculum formel / réel / caché ; culture scolaire / culture légitime ; socle commun.

Compétences visées :

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.

Modalités d'évaluation du second semestre

	Session 1 (avril-mai)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

FORQUIN, J.-C. (2008). *Sociologie du curriculum*. Rennes : PUR.

HARLE, I. (2010). *La fabrique des savoirs scolaires*. Paris : La Dispute.

NETTER, J. (2018). *Culture et inégalités à l'école. Esquisse d'un curriculum invisible*. Rennes : PUR.

EC2 – Pratiques éducatives et enjeux culturels

CODE : 1SEPEC

Volume horaire reçu par l'étudiant : 25h – Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Formes d'enseignement : 25h C.M. – **ECTS : 3**

Titre du cours : Pratiques éducatives et enjeux culturels

Enseignante : Claire Lucarelli

Résumé :

Dans une première partie, le cours abordera la question de la légitimité culturelle à partir de plusieurs approches sociologiques : une sociologie du déterminisme, une sociologie du temps libre et des loisirs, une sociologie des trajectoires et des profils, une sociologie des tendances.

Dans un second temps, seront travaillés les enjeux d'une éducation culturelle artistique à travers, les pédagogues de l'Éducation Nouvelle, la littérature de jeunesse, les rapports réel / imaginaire / émotions, le théâtre à l'école, les partenariats culturels et artistiques.

Notions travaillées :

Légitimité culturelle ; éducation culturelle et artistique ; partenariats.

Compétences visées :

- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.

Modalités d'évaluation du second semestre

	Session 1 (avril-mai)	Session 2 (rattrapage juin)
Régime Normal	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)
Régime Salarié	Contrôle terminal (100%)	Contrôle terminal (100%)

NB : **important** : les étudiants du régime salarié doivent prendre contact avec les enseignants dès l'inscription pédagogique pour obtenir des informations complémentaires sur les modalités de contrôle de connaissances.

Bibliographie indicative

COULANGEON, P. (2010). *Sociologie des pratiques culturelles*, Repères. La Découverte.

DUPONT, N. (2010). Les partenariats écoles / institutions culturelles : des passages entre cultures juvéniles, cultures artistiques et cultures scolaires ? *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 43, 95-121.

INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SCOLARITÉ

L'accueil des étudiantes et des étudiants de Licence et de Master se situe au 4^e étage du bâtiment B, campus 1.

La scolarité accueille les étudiantes et étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

Accueil des étudiantes et étudiants licence

hss.licence.philo@unicaen.fr

hss.licence.socio@unicaen.fr

hss.licence.lm@unicaen.fr

hss.licence.arts@unicaen.fr

hss.licence.histoire@unicaen.fr

hss.licence.humanites@unicaen.fr

hss.licence.lc@unicaen.fr

hss.licence.se@unicaen.fr

hss.licence.sdl@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants master

hss.scolarite.master@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants DU

hss.scolarite.du@unicaen.fr

Formation continue

hss.formationcontinue@unicaen.fr

LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- **Pour effectuer votre inscription pédagogique.** L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrit ou inscrite aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- **Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite** aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- **Pour demander des informations** relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- **Information Léocarte** – Pour les étudiantes et étudiants en EAD, la Léocarte est envoyée par la DEVE au domicile. Pour les étudiantes et étudiants en présentiel, la DEVE envoie les Léocartes au service de la scolarité de l'UFR qui invite ensuite les étudiantes et étudiants à venir les récupérer.

S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Le corps enseignant et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : <http://moncomptenumerique.unicaen.fr/>.
Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**
Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Auprès de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignantes et enseignants.

DÉMARCHES - SCOLARITÉ

Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE...) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/>.

SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant et étudiante de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.

Confidentialité - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- au réseau Wi-Fi ...

MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.

Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD...) et de le partager.

Tous les enseignants et enseignantes de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : <https://webmail.unicaen.fr/>

Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrit ou inscrite pédagogiquement.

Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignantes/enseignants et étudiantes/étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : <https://ecampus.unicaen.fr/>

Comment accéder à la plateforme e-Campus : <https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion>

Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents, gérer votre **léocarte**...

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur ou d'une autrice sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le/la plagiaire se fait passer pour l'auteur ou l'autrice d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

.....
Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

(Article L.122-4).
.....

À l'université, le plagiat est pros crit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur ou une autrice doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)

Sauf autorisation explicite d'un enseignant ou d'une enseignante dans le cadre de son enseignement, l'usage des agents conversationnels (comme ChatGPT, Gemini, etc...) constitue une fraude dans le cadre d'un travail universitaire. Son usage contrevient aux règles fondamentales de la déontologie scientifique qui imposent de citer explicitement les sources utilisées. En cas de suspicion d'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre d'une évaluation, l'enseignant ou l'enseignante pourra saisir la section disciplinaire de l'établissement, en accord avec l'extrait du règlement commun des études ci-dessous :

.....
La production de travail universitaire, en tout ou en partie, aux fins de crédit, de progression ou de reconnaissance universitaires, en échange de paiement ou d'autre service ou non, à l'aide d'une assistance humaine ou technologique prohibée ou non déclarée représente une génération non autorisée de contenu.

(Extrait du règlement commun des études § 6.2 - Les formes de fraude)

<https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/#62--les-formes-de-fraude>
.....

RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université, et des étudiantes et étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

Références réglementaires

1 – Dispositions générales

- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Dispositions générales
- Dispositions particulières

3 – Dispositions concernant les stages

4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves

- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

5 – Dispositions concernant les résultats

- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

6 – Dispositions concernant la fraude aux examens

- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :

- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Licence : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>

RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)

Pour les enseignements dont les modalités de contrôle des connaissances (MCC) précisent qu'ils relèvent de l'ECI (évaluation continue intégrale), l'organisation d'épreuves de substitution est prévue **pour les étudiantes et étudiants qui peuvent justifier leurs absences** lors de devoirs d'ECI (et **uniquement pour eux**). L'organisation de ces épreuves de substitution n'est pas systématique, mais obéit à la logique décrite ci-dessous. **Attention, il ne peut pas y avoir d'épreuve de substitution dans les EC qui se valident par des notes de pratique (voir tableaux officiels de MCC).**

Si un étudiant ou une étudiante est absent(e) à un devoir d'ECI, **il ou elle doit prendre l'initiative de transmettre lui-même/elle-même, par mail, un justificatif de son absence à la référente de scolarité de sa licence ainsi qu'à l'enseignant(e) concerné(e), et ceci au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent le devoir. L'étudiant ou l'étudiante devra indiquer dans ce mail ses nom et prénom, l'année de licence, l'intitulé de l'épreuve et le nom de l'enseignant(e) concerné(e).**

Si l'étudiant ou l'étudiante ne fait pas cette démarche ou oublie certaines de ces informations, sa demande ne pourra être traitée : dans ce cas, son absence sera automatiquement considérée comme injustifiée (ABI) et lui vaudra la note de 0/20. Les étudiantes et étudiants ne sont pas censés ignorer les dates des devoirs.

Une fois que l'étudiant ou l'étudiante a transmis son justificatif d'absence, celui-ci est examiné afin de déterminer s'il est bien valide. En dernière instance, c'est l'enseignant(e) concerné(e) qui décide si le délai de transmission et le justificatif sont valides ou non, en accord avec le ou la responsable pédagogique du diplôme ou de l'année. **Sont acceptés comme justificatifs : certificats médicaux, certificats de décès d'un membre de la famille, convocations officielles (à un examen ou un concours), datés du jour du devoir.**

Il n'y a pas de rattrapage des épreuves de substitution.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité pour une UE ou un EC, il est rappelé que **« dispense d'assiduité » ne signifie pas « dispense d'évaluation ».** En particulier, **si un étudiant ou une étudiante est salarié(e), son employeur est censé le/la libérer pour tous les devoirs d'ECI en classe, à quelque moment qu'ils aient lieu.** La scolarité de l'UFR peut délivrer une convocation aux étudiantes et étudiants concernés, afin de prouver à leurs employeurs qu'un devoir est bien programmé.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LICENCE ARTS DU SPECTACLE

Une absence avec un justificatif valide entraîne automatiquement une neutralisation temporaire de la note du devoir concerné, qui, dans le carnet de note de l'EC ou de l'UE, se manifeste par la mention ABJ (absence justifiée). À l'issue de toutes les évaluations du semestre et de la neutralisation temporaire de toutes les notes pour lesquelles l'étudiant ou l'étudiante a une absence justifiée, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- L'étudiant ou l'étudiante n'a aucune note dans l'EC ou l'UE concernée, car il/elle a une absence avec un justificatif valide pour tous les devoirs du semestre : dans ce cas, il/elle a droit à 2 épreuves de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant n'a qu'une seule note dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant a au moins 2 notes dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle n'a pas droit à une épreuve de substitution, sauf s'il/elle a une absence justifiée à un devoir dont la note est obligatoirement retenue dans le calcul de la moyenne (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°5) ou dont la note est considérée comme la note « référence » (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°2). Dans ces deux derniers cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution.

Si, à l'issue des épreuves de substitution, l'étudiant ou l'étudiante n'a que 2 notes (y compris celle(s) de l'épreuve ou des épreuves de substitution) dans un EC ou une UE, sa moyenne pour cet EC ou cette UE est calculée de la manière suivante :

- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°4 ou n°5, la moyenne est calculée classiquement, c'est-à-dire qu'elle correspond à la moyenne des 2 notes que l'étudiant ou l'étudiante a obtenues ;
- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°2, la moyenne est déterminée en comparant la moyenne des deux notes de l'étudiant ou de l'étudiante et la note qu'il/elle a obtenue au devoir considéré comme celui de fin de semestre (que ce dernier ait été réalisé au même moment que tous les autres étudiants et étudiantes ou au moment des épreuves de substitution). La meilleure des deux est retenue et constitue la moyenne qui figure sur son bulletin de notes.

RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant ou l'étudiante se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant(e) chargé(e) du TD et si l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e) au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).

DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiantes boursières et étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au/à la responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci/celle-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.

En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit(e) en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université. Liste complète des régimes spéciaux d'étude :
 - Les étudiantes et étudiants salariés bénéficiaires d'un contrat de travail de 10 heures minimum par semaine durant le semestre pour lequel le régime est demandé
 - Les étudiantes et étudiants chargés de famille
 - Les femmes enceintes
 - Les sportifs et sportives de haut niveau
 - Les artistes de haut niveau
 - Les étudiantes et étudiants réalisant une mission dans le cadre d'un service civique
 - Les étudiantes et étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
 - Les étudiantes et étudiants élus au sein des conseils d'établissement (conseils centraux et conseils des composantes) et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)
 - Les étudiantes et étudiants engagés dans plusieurs cursus
 - Les étudiantes et étudiants en situation de handicap
 - Les étudiantes et étudiants ayant une activité de militaire dans la réserve opérationnelle
 - Les étudiantes et étudiants engagés en volontariat militaire
 - Les étudiantes et étudiants engagés comme sapeur-pompier volontaire.

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le ou la responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant ou de l'étudiante aux TD demeure obligatoire.

NB : les étudiantes et étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. **Attention** : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant ou de l'étudiante, si ce dernier ou cette dernière le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant ou l'enseignante aux étudiantes et étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiantes et étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux/celles où il existe un contrôle terminal. À défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiantes et étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.

2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant ou l'étudiante avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

NB : **Attention** : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR HSS 2025-2026

août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	fevr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26
01 L Rentrée de 1 ^{re}	01 L Rentrée de 1 ^{re}	01 L Rentrée de 1 ^{re}	01 S Toussaint	01 L	01 J Jour de l'en	01 D	01 D	01 Me	01 V Fête du Travail	01 L	01 Me	01 S
02 S	02 J Semaine 4	02 J Semaine 4	02 D	02 Ma	02 V	02 L	02 L	02 J Semaine 11	02 S	02 Ma	02 J	02 D
03 D	03 Me Semaine 6	03 V	03 L	03 Me	03 S	03 Ma	03 Ma	03 V	03 D	03 Me	03 V	03 L
04 L	04 J Début des CM	04 S	04 Ma	04 J Semaine 12	04 D	04 Me	04 Me	04 S	04 L Examen	04 J Révisions	04 S	04 Ma
05 Ma	05 V	05 D	05 Me	05 V	05 L	05 J Semaine 4	05 J Semaine 7	05 S	05 Ma Examen	05 V	05 D	05 Me Congés
06 Me Congés	06 S	06 L	06 J Semaine 8	06 S	06 Ma	06 V	06 V	06 L Lundi de Pâques	06 Me	06 S	06 L	06 J
07 J	07 D	07 Ma	07 V	07 D	07 Me	07 S	07 S	07 Ma	07 J	07 D	07 Ma	07 V
08 V	08 L	08 Me	08 S	08 L	08 J	08 D	08 D	08 Me	08 V VICTOIRE 1945	08 L	08 Me	08 S
09 S	09 Ma	09 J Semaine 5	09 D	09 Ma	09 V	09 L	09 L	09 J Semaine 12	09 S	09 Ma	09 J	09 D
10 D	10 Me	10 V	10 L	10 Me	10 S	10 Ma	10 Ma	10 V	10 D	10 Me	10 V	10 L
11 L	11 J Semaine 1	11 S	11 Me Armistice 1918	11 J	11 D	11 Me	11 Me	11 S	11 L	11 Ma	11 S	11 Ma Congés
12 Ma Congés	12 V	12 D	12 Me	12 V	12 J	12 J Semaine 5	12 J Semaine 8	12 D	12 Ma	12 V	12 S	12 Me
13 Me	13 S	13 L	13 J Semaine 9	13 S	13 Ma	13 V	13 V	13 L	13 Me	13 S	13 L	13 J
14 J	14 D	14 Ma	14 V	14 D	14 Me	14 S	14 S	14 Ma	14 J Ascension	14 D	14 V	14 S
15 V Ascension	15 L	15 Me	15 S	15 L	15 J Semaine 1	15 D	15 D	15 Me	15 V	15 L	15 Me	15 S Assomption
16 S	16 Ma	16 J Semaine 6	16 D	16 Ma	16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 D	16 J	16 D
17 D	17 Me	17 V	17 L	17 Me	17 S	17 Ma	17 Ma	17 V	17 D	17 Me	17 V	17 L
18 L	18 J Semaine 2	18 S	18 Ma	18 J	18 D	18 Me	18 Me	18 S	18 L	18 J	18 S	18 Ma
19 Ma	19 V	19 D	19 Me	19 V	19 J Semaine 6	19 L	19 J Semaine 9	19 D	19 Ma	19 V	19 D	19 Me
20 Me	20 S	20 L	20 J Semaine 10	20 S	20 Ma	20 V	20 V	20 L	20 Me	20 S	20 J	20 J
21 J	21 D	21 Ma	21 V	21 D	21 Me	21 S	21 S	21 Ma	21 J	21 D	21 Ma	21 V
22 V	22 L	22 Me	22 S	22 L	22 J Semaine 2	22 D	22 D	22 Me	22 V	22 L	22 Me	22 S
23 S	23 Ma	23 J Semaine 7	23 D	23 Ma	23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 Ma	23 J	23 D
24 D	24 Me	24 V	24 L	24 Me Congés	24 S	24 Ma	24 Ma	24 V	24 D	24 Me Examen	24 V	24 L
25 L	25 J Semaine 3	25 S	25 Ma	25 J Noël	25 D	25 Me	25 Me	25 S	25 L Lundi de Pentecôte	25 J	25 S	25 Ma
26 Ma	26 V	26 D	26 Me	26 V	26 L	26 J	26 J Semaine 19	26 D	26 Ma	26 V	26 D	26 Me
27 Me	27 S	27 L	27 J Semaine 11	27 S	27 Ma	27 V	27 V	27 L	27 Me	27 S	27 L	27 J
28 J	28 D	28 Ma	28 V	28 D	28 Me	28 S	28 S	28 Ma Examen	28 J	28 D	28 Ma Congés	28 V
29 V	29 L	29 Me Congés	29 S	29 L	29 J	29 D	29 D	29 Me	29 V	29 L	29 Me	29 S
30 S	30 Ma	30 J	30 D	30 Ma	30 V	30 L	30 L	30 J	30 S	30 Ma Examen	30 J	30 D
31 D		31 V	31 L	31 Me	31 S	31 Ma	31 Ma		31 D		31 V	31 L

Validé en Conseil d'Administration du 14 mars 2025.

Week-End	Révisions
Congés	Examen
Février	

TOUSSAINT: du samedi 16 octobre 2025 au lundi 03 novembre 2025	
NOËL: du samedi 20 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2026	
ÉPIPHANIE: du samedi 14 février 2026 au lundi 02 mars 2026	
CONTINENCE: du samedi 11 avril 2026 au mardi 27 avril 2026	

LEXIQUE DU LMD

AJAC : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant ou une étudiante qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il/elle devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il/elle lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L1/L2 et en L2/L3, il n'existe pas en L1/L3, ni en M1/M2.

NB : pour la Licence en Sciences de l'éducation, en plus de ce système des 8 UE sur 10, s'applique la validation des blocs disciplinaires dans le cadre des regroupements cohérents d'UE.

Capitalisation : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC. Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

Contrôle continu (CC) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés ...), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

Contrôle continu intégral (ECI) : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiantes et étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

Contrôle terminal (CT) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants à l'issue de chaque semestre.

Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger...) que l'étudiant ou l'étudiante doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiantes et étudiants qui réussissent leurs examens.

Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant ou l'étudiante qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.

L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative...

Doctorat : 3^e grade du système LMD (bac+8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

Élément constitutif (EC) : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

Équipe pédagogique : ensemble des enseignantes et enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

Formation initiale : formation initiale destinée à l'étudiant ou à l'étudiante qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

Formation continue : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Grade : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

LMD (Licence Master Doctorat) : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac+3 (Licence), bac+5 (Master) et bac+8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiantes et étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Licence : 1^{er} grade du système LMD (bac+3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.

L1 : 1^{ère} année de formation en Licence

L2 : 2^{ème} année de formation en Licence

L3 : 3^{ème} année de formation en Licence

Majeure/Mineure : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

Maquette : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

Master : 2^e grade du système LMD (bac+5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).

M1 : 1^{ère} année de formation en Master

M2 : 2^{ème} année de formation en Master

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant ou l'étudiante durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

Mémoire : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Mention : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

Mobilité : possibilité offerte à l'étudiant ou à l'étudiante de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

Offre de formation : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagées.

Parcours : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant ou à l'étudiante des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

Partiels : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

Passerelle : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant ou à l'étudiante permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

Rattrapage : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant ou à l'étudiante n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

Semestre : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

Session d'examens : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin du semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants et étudiantes de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

Supplément au diplôme : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant ou à l'étudiante à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant ou l'étudiante.

TICE : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP) : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiantes et étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

Transfert : lorsqu'un étudiant ou une étudiante souhaite changer d'établissement universitaire, il/elle demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et après étude du dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

Tutorat : accompagnement au bénéfice d'un étudiant ou d'une étudiante qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur ou la tutrice peut être un enseignant/une enseignante ou un étudiant/une étudiante.

UFR (Unité de Formation et de Recherche) : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

Unité d'enseignement (UE) : les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE...).

UE transférable : unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant ou l'étudiante peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il/elle change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

Validation : décision administrative attestant que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.

La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

VAE/VAP : Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES



LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX

La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, bibliotheque@unicaen.fr).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiantes et étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » sur présentation de la léocarte : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en accès libre (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme 2 semaines à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des BU publié sur le site www.unicaen.fr/bu). L'inscription est automatique pour les étudiantes, étudiants et personnels au moment de leur arrivée à l'université. Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau et de bénéficier des services personnalisés : compte-lecteur, cocons de sieste, boîte de retours à l'extérieur...

Les collections très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Elles sont principalement conservées dans les magasins : des demandes peuvent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur ou une autre lectrice.

Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.

L'application Affluences permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt de livres, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels (chargeurs, feutres effaçables, agrafeuses, partages d'écran...). Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail bibliotheque@unicaen.fr ou « chat » (depuis la page catalogue.unicaen.fr).

Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.

Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est proposé sur demande auprès de nos référentes handicap : scd.handicap@unicaen.fr

Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres... Ils sont gratuits et accessibles à toutes et tous.



LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS

Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à toutes et tous. Coordonnées : bu.barberis@unicaen.fr, accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libreaccès) sont à la disposition de la communauté étudiante et enseignante : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. Les mémoires sont déposés et disponibles depuis 2019, au format numérique, sur la plateforme nationale DUMAS.

La bibliothèque Pierre Barbéris fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.



LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi : le lundi de 9h30 à 18h, du mardi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.

Elle met à la disposition de tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont uniquement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

Chaque année, la bibliothèque accueille des permanences de tutorat. Il est assuré par deux étudiant-es en master d'histoire. Le tutorat consiste à accompagner les étudiantes et étudiants en licence. Les tuteurs et tutrices aident les étudiantes et étudiants à réviser leurs cours, constituer leurs exposés, faire des fiches de révision, travailler la méthodologie et répondre à leurs questions. Ces séances sont accessibles à toutes et tous, avec ou sans prise de rendez-vous, durant les heures de permanences. Le tutorat est assuré tout au long de l'année pendant les périodes de cours, jusqu'au mois de mai. Cependant, certains horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction de la disponibilité des tuteurs et tutrices.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÜARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N, au premier étage, salle SB116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).

Ouverture du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libre-accès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU LABORATOIRE HISTEMÉ

Il se situe dans le bâtiment N, au premier étage, salle SA 108-109 (tél. : 02 31 56 52 63, responsable : Françoise Passera.).

Il est ouvert sur rendez-vous en adressant sa demande à : francoise.passera@unicaen.fr.

La bibliothèque de l'unité de recherche UR 7455, Histoire, Territoires et Mémoires est ouverte à tous, étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs. Ces fonds portent exclusivement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur des thématiques explorées par les chercheuses et chercheurs : la répression allemande durant l'Occupation, la justice militaire, la déportation, la propagande, l'épuration, l'histoire de la Normandie durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire et la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

Il se caractérise aussi par la présence de fonds documentaires réunis par les chercheuses et chercheurs : presse des années de commémorations, dossiers documentaires, reproductions de témoignages, etc. Les inventaires sont disponibles sur le site du laboratoire : <https://histeme.unicaen.fr/>

La plupart de ses ouvrages et des mémoires universitaires sont empruntables. La documentation est, en revanche, consultable sur place uniquement. Les photocopies font l'objet d'une demande.

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'université, mais aussi aux lectrices et lecteurs extérieurs (coordonnées : 02 31 56 77 34, bibliotheque@unicaen.fr).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.

Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs et aux lectrices de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. L'établissement propose le prêt d'ordinateurs portables (à domicile ou sur place). Des salles de travail en groupe équipées d'un système de partage d'écran, réservables sur Affluences, sont disponibles.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Au sein du réseau de Caen la mer, la bibliothèque Alexis de Tocqueville est l'établissement principal. Elle est située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. La bibliothèque est ouverte du mardi au samedi, de 10h à 18h30, et le dimanche, de 15h à 18h30. Elle est fermée le lundi. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, <https://bibliotheques.caenlamer.fr/>

LE CLES

L'**arrêté du 03 avril 2020** relatif à la certification en langue anglaise pour les candidates et candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiantes et étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiantes et étudiants dans plusieurs langues étrangères. Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES, le candidat ou la candidate doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).

Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

Public éligible :

Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiantes et étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiantes et étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.

Pour les étudiantes et étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignantes et enseignants de langue.

INSCRIPTION

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant ou enseignante en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).

Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/>
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : intl.certifications@unicaen.fr

SE PRÉPARER AU CLES

En théorie, un étudiant ou une étudiante peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.

Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidates et candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locutrices et locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant ou enseignante), inscription obligatoire : intl.certifications@unicaen.fr, et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :

Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : <http://www.certification-cles.fr/>

Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : <https://ecampus.unicaen.fr>

PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et étudiantes et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.

La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- une sur la plate-forme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- une sur la plate-forme nationale de certification PIX : <https://pix.fr/>

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : <https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550>

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignantes et enseignants.

Pour plus d'informations :

- <https://pedagogie.unicaen.fr/service/pix/>
- contact : pix.info@unicaen.fr

INFORMATIONS UTILES

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant • DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail messervices.etudiant.gouv.fr. Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiantes et étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers ou étudiantes étrangères sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers et étudiantes boursières du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par les services centraux de l'université Caen Normandie.

Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignantes et enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant ou une étudiante est déclaré(e) non assidu(e), les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : <https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/>

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiantes et étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiantes et étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de les rassembler autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiantes et étudiants au conseil d'UFR.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS



AEHC - Association des étudiant(e)s en histoire de Caen

<https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/>
<https://x.com/aehc14>



AESEC - Association des étudiant(e)s de sciences de l'éducation de Caen

<https://www.facebook.com/aesec14/>



AESOC - Association étudiante sociologie de Caen

<https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/>



Artefac - Association étudiante d'archéologie de l'université de Caen Normandie

<https://www.instagram.com/artefac.caen/>



ARTÉMIS - Association des étudiant(e)s de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

<https://www.facebook.com/bde.artemis/>
https://x.com/bde_artemiscaen



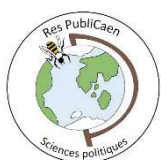
Êthos - Association de philosophie de Caen

<https://www.facebook.com/EthosCaen/>



HumaNumi – Association des étudiant(e)s en humanités classiques et numériques de Caen

<https://www.facebook.com/HumaNumi/>



Association Res PubliCaen

https://www.instagram.com/res_publicaen/

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiantes et étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le ou la responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le ou la responsable de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant ou de l'étudiante durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

MODALITÉS DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Chaque étudiant et étudiante, dont l'engagement est validé par les équipes pédagogiques et le jury de son diplôme, se verra proposer un open-badge, en addition des modalités de reconnaissance de l'engagement éventuellement prévues dans le diplôme.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Licence :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE



DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/>

TEL 02 31 56 55 12

MAIL orientationinsertion@unicaen.fr

LIEU campus 1 bât. B • niveau 0

Pour s'informer sur le devenir des étudiantes et étudiants de l'université de Caen :
poursuites d'études, métiers, salaires...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>
